



Bruxelles, le 26 mars 2014
140326/01

FICHE D'INFORMATION

Coopération UE-US en matière de cybersécurité et de cyberspace

Les questions liées au cyberspace ont pris une importance croissante dans différentes enceintes internationales, où l'accent est davantage mis sur les possibilités économiques et les menaces, les normes de comportement et l'application du droit international en vigueur dans le cyberspace, ainsi que sur la protection des droits de l'homme en ligne. Les États-Unis et l'Union européenne ont la volonté commune de promouvoir un Internet universel, ouvert, libre et sûr, reposant sur un modèle de gouvernance multilatéral inclusif, effectif et transparent.

La coopération entre les États-Unis et l'Union européenne dans le domaine de la cybersécurité a été inaugurée à l'occasion du Sommet UE-US de 2010, lors duquel les dirigeants se sont engagés à créer un groupe de travail sur la cybersécurité et la cybercriminalité. Ce groupe a mis en place une base solide pour le dialogue transatlantique sur les questions de cybersécurité, avec des résultats notables dans la lutte contre la cybercriminalité transnationale et d'autres menaces informatiques. Depuis, l'évolution du cyberspace international constitue une préoccupation essentielle de l'action que mènent les partenaires transatlantiques dans le cadre plus large de la politique étrangère et de sécurité. En outre, l'augmentation du nombre de débats internationaux dans ce domaine a fait apparaître la nécessité, pour les partenaires stratégiques, de mener des consultations sans cesse plus étroites sur leurs positions politiques fondamentales.

Renforcement du dialogue UE-US sur les questions de cybersécurité transversales et liées à la politique étrangère

Eu égard à leurs engagements communs, et forts de leurs succès passés, l'Union européenne et les États-Unis ont décidé, lors du Sommet de Bruxelles du 26 mars 2014, de renforcer et d'étoffer leur coopération sur les questions de cybersécurité. Le nouveau dialogue sur le cyberspace fournira une plateforme destinée à renforcer les échanges UE-US sur des questions transversales en matière de cybersécurité, les évolutions essentielles dans ce domaine à l'échelle internationale et les aspects liés à la politique étrangère. Il complétera le dialogue UE-US existant sur la cybersécurité, notamment au moyen de contacts informels sur les questions de politique étrangère et de sécurité, et aura lieu au minimum une fois par an, au niveau des hauts fonctionnaires américains et européens.

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja

Sebastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu

Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu

Ce dialogue constitue une enceinte pour mener des consultations stratégiques notamment dans les domaines suivants:

- évolutions dans le domaine du cyberspace au niveau international¹;
- promotion et protection des droits de l'homme en ligne;
- questions politico-militaires et de sécurité internationale, telles que les normes de comportement dans le cyberspace, les mesures de renforcement de la confiance dans la cybersécurité et l'application du droit international en vigueur;
- renforcement des capacités en matière de cybersécurité dans les pays tiers.

Groupe de travail UE-US sur la cybersécurité et la cybercriminalité

Ce groupe de travail, qui a été créé lors du Sommet UE-US de novembre 2010, fait avancer d'importants travaux dans le domaine de la cybersécurité et de la cybercriminalité. Il est subdivisé en quatre sous-groupes d'experts dont les travaux portent respectivement sur i) la gestion des incidents liés à la cybersécurité, ii) les partenariats public-privé (y compris les obstacles à l'accès aux marchés), iii) la sensibilisation du public et iv) la cybercriminalité.

Le groupe, qui assure une coopération étroite entre l'Union européenne et les États-Unis sur les questions de cybersécurité et de cybercriminalité, a entre autres obtenu les résultats concrets suivants: la réalisation (en 2011) d'un exercice de simulation UE-US sur les incidents en matière de cybersécurité, l'organisation d'ateliers public-privé sur les systèmes de contrôle industriel et les réseaux intelligents ainsi que sur la participation d'intermédiaires à des actions de sensibilisation, la mise en place (en 2012) de l'Alliance mondiale contre la pédopornographie sur Internet, la signature d'une déclaration conjointe UE-US visant à mieux adapter l'Internet aux besoins des enfants et les travaux destinés à renforcer la sécurité des noms de domaine et des adresses Internet (adresses IP). Parmi les priorités actuelles du groupe figurent notamment la poursuite des travaux sur la sensibilisation du public, l'élaboration de normes en matière de gestion des risques, la gestion des attaques par "réseau zombie", la promotion de la convention de Budapest (sur la cybercriminalité), la coordination des positions dans les enceintes internationales et la formulation d'orientations communes concernant le traçage en ligne à des fins commerciales.

En outre, la bonne coopération entre les services répressifs américains et le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3) permet de s'attaquer à ce phénomène avec une plus grande efficacité.

Alliance mondiale contre la pédopornographie sur Internet

Inaugurée en décembre 2012 sur la base d'une initiative commune de la commissaire européenne Malmström et du ministre américain de la justice Holder, à la suite d'un dialogue mené au sein du groupe de travail UE-US, l'alliance mondiale est une initiative politique dans le cadre de laquelle 53 pays ont volontairement souscrit un certain nombre d'engagements visant à renforcer leur cadre national afin de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, d'identifier, protéger et aider les victimes, de réduire la disponibilité de matériel pédopornographique, de poursuivre les auteurs d'infractions et de sensibiliser davantage l'opinion publique. En février 2014, la Commission européenne, qui a assuré le secrétariat de l'alliance pendant les deux premières années de son activité, a publié un rapport sur les engagements pris par les pays participants, ainsi que des informations destinées aux décideurs politiques et au grand public sur les tendances et les menaces dans ce domaine. La présidence et le secrétariat sont à présent assurés par les États-Unis, qui devraient organiser une conférence de suivi en octobre ou novembre 2014.

¹ Voir également la fiche d'information générale sur le Sommet UE-US:
http://eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140324_01_en.pdf

Dialogue sur la société de l'information

Le dialogue sur la société de l'information a été mis en place afin de permettre aux États-Unis et à l'Union européenne de mener un large éventail de discussions sur des questions ayant trait aux technologies de l'information et de la communication, y compris la politique et la gouvernance de l'Internet. Ce dialogue, qui jusqu'à présent a eu lieu environ une fois par an, se caractérise aussi par des travaux menés entre les sessions sur une gamme étendue de thèmes, tels que l'informatique dématérialisée (cloud computing), la gouvernance de l'Internet et la santé en ligne. Plusieurs de ces thèmes sont également abordés au sein du Conseil économique transatlantique.
